



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies
et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 15 – France
Intervention de la Belgique
Date: 21 janvier 2013

Monsieur le Président,

La Belgique remercie la France, le Haut-commissariat aux droits de l'homme et les différents acteurs de la société civile pour les rapports et contributions qu'ils ont préparés dans le cadre de cet examen périodique universel.

La Belgique félicite la France pour son cadre juridique visant à respecter et à promouvoir les droits des femmes et des enfants. Nous constatons cependant qu'il y a encore quelques progrès à faire, spécifiquement en matière de trafic des êtres humains. Le cadre juridique français de lutte contre la traite semble se focaliser sur la répression, laissant trop peu de place au respect des droits des victimes. Ma délégation souhaiterait dès lors formuler à cet égard une question et une recommandation.

Q1. Mon pays souhaiterait savoir si les autorités françaises envisagent de prendre des mesures pour évoluer vers un cadre juridique plus spécifique incluant les droits des victimes.

R1. Ma délégation recommande à la France d'adopter un plan national de lutte contre la traite des êtres humains.

La France dispose par ailleurs d'un cadre normatif satisfaisant pour lutter contre l'exploitation sexuelle. Mon pays constate cependant que le nombre d'enfants victimes d'exploitation a augmenté.

R2. Ma délégation recommande dès lors à la France de mettre en place des structures apportant une assistance et une protection systématique à tous les mineurs en situation de prostitution.

R3. Mon pays recommande enfin au gouvernement français de considérer de signer le troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation des communications.

Je vous remercie Monsieur le Président.